



Mauvaise estimation

Par zebulon59

Suite à convocation au commissariat, un OPJ me signifie que j'ai tamponné en marche arrière un véhicule sur le parking d'un magasin (enregistrement vidéo). Comme cela ne m'a pas semblé important (l'OPJ a photographié l'arrière de mon véhicule, lequel ne présente aucune déformation)) et qu'il n'y avait personne dans les parages; étant contraint par le temps, je suis reparti. Comprenant tardivement mon erreur, j'ai transmis à ma compagnie d'assurance l'immatriculation du véhicule heurté. Je n'ai pas d'antécédents en matière de délinquance routière (12 points au moment des faits) Que me conseillez vous ?

Par DIU1973

BONJOUR, bonne année.

Votre déclaration à l'assurance a été faite après la convocation par l'OPJ ?

Par zebulon59

juste après car entre la date où ça c'est produit et la convoc au commissariat, quinze jours ce sont écoulés et je n'y pensais plus